

quer un chiffre, je serais heureux de le faire. Je comprends, toutefois, qu'il m'est impossible de recommander une dépense prélevée sur les fonds publics. Mais j'affirme que le premier ministre du pays, quel qu'il soit, devrait être amplement rémunéré. Et cette rémunération ou ces émoluments devraient être entièrement dégrevés de l'impôt sur le revenu ou d'autres prélèvements auxquels ils pourraient être assujétis.

Un homme qui détient le poste de premier ministre dans notre pays assume une terrible responsabilité, non seulement à l'égard des tâches dont il s'acquitte à Ottawa, mais lorsqu'il nous représente à l'étranger. Au cours du débat sur l'accord international relatif au blé, on nous a dit, aujourd'hui, que 43 pays y participaient. S'il est de première importance pour le Canada de participer à un accord international sur le blé, combien plus importe-t-il de récompenser convenablement le premier ministre, pour autant qu'on puisse le faire avec de l'argent.

L'un de nos plus beaux jours a été celui où nous avons décidé de construire une demeure destinée au premier ministre du Canada, quel qu'il soit. Depuis notre enfance, nous avons toujours entendu parler de 10 Downing Street et de la Maison blanche; j'espère que tous les Canadiens en viendront à connaître tout aussi bien la résidence du premier ministre du Canada, quel qu'il soit.

Je suis convaincu que les Canadiens tiennent à ce que leur premier ministre soit convenablement rémunéré. Les membres du cabinet peuvent proposer la dépense des deniers, tandis que les députés n'ont pas ce privilège. Peut-être tiendront-ils compte de ce que j'ai dit. On se rappelle que M. Truman, bien qu'il ne fût pas candidat lors des dernières élections à la présidence, a dit à peu près ce que je viens de dire cet après-midi, avant de quitter son poste.

Notre pays est plus vaste que les États-Unis et nous devrions être disposés à donner un exemple qu'ils pourraient suivre à l'avenir. Je pense bien que, vu qu'il est à son siège, le premier ministre peut se sentir dans l'embaras par suite de ce que j'ai dit. Mais il ne devrait pas se sentir embarrassé, selon moi. Il est aujourd'hui premier ministre et bien des gens espèrent qu'il continuera de l'être. Tant qu'il demeurera premier ministre du Canada, il devrait jouir de la dignité accordée à cette fonction, sans acception de parti.

M. Knowles: Monsieur le président, me serait-il permis de poser au premier ministre une question d'ordre général à ce sujet. Comme il s'en souvient sans doute, la Commission Massey a recommandé, il y a quelque temps, la création d'un Conseil canadien pour

[M. Cruickshank.]

l'encouragement des arts, lettres, humanités et sciences sociales au Canada. Le premier ministre pourrait-il nous dire quelles mesures ont été prises jusqu'ici en vue de donner suite à cette recommandation de l'importance de laquelle il conviendra, j'en suis sûr?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur le président, je dois d'abord remercier l'honorable député de Fraser-Valley pour les bons sentiments qu'il a exprimés à l'égard de quiconque serait, n'importe quand, premier ministre du Canada. Mais je tiens à lui assurer que la seule compensation satisfaisante qu'un premier ministre du Canada puisse obtenir, c'est le sentiment que, encore que tous ses concitoyens ne soient pas d'accord avec lui, ils admettent tous qu'il essaie toujours de faire de son mieux pour le bien de la collectivité en général.

En ce qui concerne la création d'un Conseil canadien, je ne sais dans quelle mesure je devrais parler de questions que je ne devrais pas traiter maintenant. Je dirai, cependant, que la question a fait l'objet d'études très sérieuses. L'été dernier et au début de l'automne, on a eu des pourparlers à ce sujet avec plusieurs Canadiens éminents. J'espérerais, à l'époque, pouvoir convaincre certains d'entre eux d'envisager avec faveur la possibilité d'assumer les responsabilités qui incomberaient aux hauts fonctionnaires d'un Conseil canadien.

J'ai alors été déçu d'avoir à constater que je ne pouvais pas apprendre à mes collègues que nous pouvions compter sur les divers messieurs avec qui j'avais discuté l'affaire. La question n'en laissait aucun indifférent; tous m'ont dit qu'ils se rendaient compte de l'importance, pour la nation canadienne, de la tâche en cause et qu'ils seraient peut-être disposés à considérer l'offre plus tard. Pour l'instant, ils n'étaient pas en mesure, m'ont-ils signalé, d'abandonner l'activité à laquelle ils consacraient leur temps.

Il m'a fallu en venir à la conclusion que je n'étais pas en mesure de recommander l'institution d'un conseil du genre de celui qui, à mon sens, répondrait aux objectifs envisagés dans les recommandations de la Commission Massey. Là encore, nous ne paierions pas en argent les services que rendraient à la nation ceux qui s'acquitteraient des responsabilités leur incombant. Le Conseil canadien est une initiative à laquelle on se consacrerait en raison de la satisfaction qu'on éprouverait à favoriser l'avancement voulu dans le domaine en cause.

Le Canada a eu, et continuera à avoir, la chance de compter des Canadiens qui n'hésitent pas à se dépenser pour leurs concitoyens en retour d'une compensation de ce genre.